

Petit Chamars - Construction d'un parking en enclos

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre de sa politique de stationnement et conformément aux orientations définies dans le Plan de Déplacements Urbains en cours d'élaboration, la Ville de Besançon poursuit sa volonté de développer une rotation rapide du stationnement à proximité du centre-ville.

La décision de transformer l'esplanade du Petit Chamars en parking en enclos, conforte cette volonté.

En effet, ce site est proche du centre-ville et à proximité de l'hôpital ; actuellement, il est occupé par des voitures ventouses, sans rotation.

La réalisation d'un parking payant permettra une meilleure offre de stationnement pour les usagers de l'hôpital et de la maternité et également pour les clients du centre-ville.

Le présent projet comprend deux parties :

* une requalification de la rue Girod de Chantrans avec un reprofilage de la chaussée et la construction d'un deuxième trottoir ;

* un aménagement complet de l'esplanade du Petit Chamars avec reprise de la surface au sol pour niveler le terrain et enfouir les racines, construction d'un enclos y compris mur de soutènement, mise en place de l'éclairage public et d'un dispositif de péage.

L'estimation des travaux se décompose ainsi :

- rue Girod de Chantrans	1 000 000 F
- parking en enclos	1 800 000 F

	2 800 000 F

Ces crédits seront inscrits au budget primitif 2000 à raison de :

- 1 000 000 F sur l'imputation 90.822. 2315.508.30300 - Travaux de voirie tranche annuelle

- 1 800 000 F sur l'imputation 90.822. 2315.96035.30300 - Travaux de parking centre-ville.

Sur avis favorable de la Commission Voirie, le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le projet de parking en enclos sur l'esplanade du Petit Chamars,

- autoriser M. le Maire à signer les marchés et factures à intervenir,

- autoriser M. le Maire à signer le (ou les) ordre(s) de service, le (ou les) avenant(s) éventuel(s) permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits ouverts pour cette opération.

«M. TABOURNOT : Monsieur le Maire, sur ce dossier, au-delà du problème du Petit Chamars se pose le problème du stationnement de proximité au centre-ville en général. Si on peut penser que le stationnement payant donne une grande souplesse de rotation et, par conséquent, une meilleure attractivité commerciale, il ne faut pas pour autant en oublier les habitants du centre-ville, les gens qui viennent y travailler et les étudiants qui s'y rendent tous les jours. L'exemple du parking Saint-Paul nous a montré qu'en réalité la mise en stationnement payant n'était pas forcément une bonne chose dans la mesure où il n'y avait pas de mesures d'accompagnement tout autour. Alors ce que j'ai pu constater par rapport à Saint-Paul, c'est qu'on a déplacé le problème, puisqu'on est allé vers un stationnement anarchique de l'autre côté du pont et ce qui m'interpelle un petit peu, c'est qu'on nous dit qu'il va falloir aller à Chamars, je veux bien, mais le grand Chamars est complètement saturé, donc on aura toujours le même problème. Moi j'aurais aimé, plutôt que de mettre 2 800 000 F dans l'aménagement de cette zone pour 80 places en réalité, qu'on se penche beaucoup plus sur le problème de l'aménagement des parkings de proximité, à l'extérieur, avec des navettes d'accès, ce qui nous permet quand même de voir le problème différemment et après, dans un second temps, de mettre ce type de parking en stationnement payant.

M. BONNET : Monsieur le Maire, ce point s'inscrit dans le cadre du Plan de Déplacements Urbains en cours d'élaboration, comme vous l'écrivez, et donc les conditions du débat en novembre, relatif au PDU, au pré-PDU à l'époque, nous amènent à ne pas prendre part au vote ce soir sur ce point-là. Je voudrais quand même faire part d'une suggestion sur ce point précisément comme ça avait été le cas pour Saint-Paul parce que votre souhait c'est de permettre le commerce à Besançon et d'éviter les voitures ventouses : ne pourrait-on pas envisager que la première heure soit gratuite pour permettre aux gens de consommer et ainsi de rester à Besançon, en centre-ville un peu plus que quelques minutes, et au-delà d'une heure, éviter que ces voitures ventouses soient encore d'actualité sur le Petit Chamars ?

M. DUVERGET : Je crois qu'Hervé TABOURNOT a bien présenté le dossier. On est devant une proposition de décision très technique, alors que nous n'avons pas encore voté le PDU. Alors si la somme des propositions techniques fait le PDU, je veux bien mais il me semblait que le PDU c'était quelque chose qui s'imposait et ensuite on allait, petit à petit, faire les applications techniques. Je dirais tout simplement qu'on met la charrue avant les boeufs. Alors veut-on à travers ce parking rendu payant diminuer la fréquentation automobile du centre-ville ? Je ne pense pas que ce soit l'objectif. Veut-on augmenter les titres de recettes ? Peut-être, d'autant qu'on sait qu'une fois qu'on a engagé un système de stationnement payant, il est très difficile de revenir en arrière. Sur le plan, je dirais purement de l'impact par rapport aux utilisateurs, ce sont avant tout les utilisateurs de l'extérieur de l'agglomération qui vont être pénalisés. Ce sont bien sûr eux qui viennent au centre-ville. Alors, que d'un côté on soit plus vigilant vis-à-vis du stationnement à temps plein, probablement, ne serait-ce que pour des raisons de sécurité, mais que l'on rende payant ce stationnement sur le Petit Chamars, ça me paraît pour l'instant complètement inutile par rapport à l'impact que vous pourriez en attendre et en tous les cas, attendons d'avoir discuté complètement le PDU.

M. REGNIER : Je vais essayer de répondre. Je crois que c'est vrai que la question qui se pose c'est : PDU, est-ce qu'on met la charrue avant les boeufs ? A la rigueur, c'est une question logique à se poser. On se l'est posée aussi mais on est devant des contraintes liées à la mise en chantier du parking du Marché. On essaie de voir globalement au niveau de la ville tous les maillons de la chaîne. Je crois que pour le parking du Marché, on va, pendant la période des travaux, supprimer à peu près la moitié

des places. Ces travaux vont commencer dès le mois de juin, aujourd'hui on en est aux travaux préparatoires. C'est un parking qui aujourd'hui comprend 755 places et environ 600 abonnés. Comme il faut qu'on déplace la moitié des abonnés, on a traité avec des organismes : Crédit Agricole, Faculté... On va les déplacer sur Saint-Paul, sur d'autres lieux qui restent encore à déterminer, et cela pendant les deux à trois années de travaux. De ce fait, le nombre de places libres qu'on va laisser pour la rotation va diminuer par rapport à ce qui existe aujourd'hui.

C'est vrai que la solution du Petit Chamars était prévue dans nos plans une fois la décision du PDU prise, mais ce n'est pas contradictoire. Ce n'est pas parce que le PDU n'est pas voté qu'on ne prend pas de décisions, par exemple d'acheter des bus gaz, ce qui va dans le sens de la loi. La décision du Petit Chamars est claire : aujourd'hui on a une centaine de places, demain il va en rester 90 et non pas 80, l'objectif étant la rotation. Je crois qu'on avait donné un exemple assez précis, celui de Cusenier qui est proche. A Cusenier, il y a 150 places et il passe en moyenne, je dis bien en moyenne, 800 véhicules par jour. L'objectif du Petit Chamars est exactement le même ; c'est un parking qui est proche de la zone commerciale et donc qui va permettre de la rotation pour le commerce du centre-ville. On en a discuté avec les commerçants qui ont très bien compris nos motivations. En même temps, on l'a expliqué ce matin, on va mettre une ligne de bus qui va faire la navette entre Battant et la Place du Marché les jours de marché. C'est une demande des commerçants, donc on l'accompagne.

Pour ce qui concerne le stationnement longue durée, la solution qu'on a retenue est la suivante : on va à partir de la foire d'avril et après la fête foraine qui va s'installer, ouvrir le stade qui se trouve place Leclerc qui permettra de mettre à disposition une centaine de places supplémentaires. Pour cela, on va prendre un arrêté. Ainsi, globalement, ce qu'on supprime en places gratuites à Chamars, proche de l'hyper-centre, correspond à ce qu'il y aura place Leclerc à l'intérieur du stade qui sera, pendant la période des travaux du parking Marché, ouvert la semaine et fermé le week-end parce qu'il sert quand même pour les jeunes dans le quartier. Tout ce qui concerne le Plan de Déplacements Urbains, les parkings d'entrée de ville par exemple, fera l'objet d'une décision au conseil d'avril puisqu'on votera le PDU à cette période-là, avant l'enquête publique et on votera d'ailleurs à nouveau en fin d'année. Pour votre information, je peux vous citer les quelques chiffres que j'ai donnés ce matin et que j'avais donnés aux commerçants quand on a travaillé avec eux vendredi : le parking de la Mairie, on l'a déjà dit, c'est 600 places, 320 abonnés et il y passe en moyenne, je dis bien en moyenne, 880 voitures par jour, on monte certains jours jusqu'à 1 200, pour vous donner une idée de la rotation sur une journée. Le parking du Marché, jusqu'à aujourd'hui c'était 755 places, 599 abonnés pour être précis, il en restera 315 pendant les travaux, c'est en gros 700 véhicules par jour, jusqu'à 1 100 véhicules par jour les jours de pointe. Cusenier, je viens de vous le dire, c'est 150 places. Là on a refusé les abonnés et on a bien fait puisqu'il tourne à plein pour le commerce, on est à 800 véhicules par jour en moyenne, on monte à 1 050 les jours de pointe. Saint-Paul, c'est 260 places, on est à 116 abonnés en 1999, 189 en 2000. On tourne à 400 véhicules par jour et 730 certains autres jours.

En gros, sur la voirie, on peut dire qu'il y a 2 200 places et là c'est plus difficile à compter parce qu'il n'y a pas de barrières qui s'ouvrent mais on peut estimer entre 5 500 et 6 500 le nombre de véhicules qui sont en rotation par jour, ce qui fait quand même quelque 10 000 places par jour dans la zone proche de l'hyper-centre. Quand on vous donnait des chiffres pour dire qu'à Besançon il y a assez de stationnement, je crois qu'on peut le vérifier car on a les chiffres sur un nombre de villes de la taille de Besançon et je peux vous dire qu'on est bien placé. Avec ce qu'on proposera début avril et notamment les parkings

d'entrée de ville liés à la réorganisation du réseau de transport avec des sites propres, je crois que c'est un ensemble. C'est vrai que pour Chamars on peut se dire qu'on a pris un peu d'avance à cause des travaux du Marché.

Il est vrai qu'on n'avait pas prévu de casser le parking en deux comme cela va se faire puisque l'étude nous a démontré qu'on ne pouvait pas réaliser les 1 000 places qu'on souhaitait. Si on n'avait pris que la première partie, on ne vidait pas la moitié du parking pendant les travaux et déjà aujourd'hui ça entraîne une réorganisation pour maintenir un taux de rotation correct pour le commerce du centre-ville. Voilà l'explication de la décision qu'on prend.

Même s'il est vrai que ça a été long au démarrage, Saint-Paul tourne, contrairement à ceux qui disent qu'il est vide. C'est en partie vrai pendant les périodes de vacances scolaires, mais c'est le cas de tous les parkings, à Battant par exemple la semaine dernière. On refuse même des abonnements depuis maintenant plusieurs mois puisqu'on y a transféré le personnel de l'université.

M. LE MAIRE : Je crois que c'était urgent également pour la City parce que des travaux vont démarrer aussi et que ça supprime le parking situé au-dessus. Il faut donc que les gens de la City puissent trouver une place quelque part.

M. BONNET : Monsieur le Maire, je suis surpris que vous nous parliez aujourd'hui de ces abonnés de l'ancien parking des Remparts Dérasés que vous avez complètement occultés quand il s'agissait de parler du projet de ZAC Marché/ Beaux-Arts. Vous les déplacez alors qu'ils n'existaient pas quand on débattait de la ZAC Marché/Beaux-Arts car vous aviez beaucoup de places, ça me pose question...

M. LE MAIRE : Vous rêvez parfois ! On a toujours dit qu'il y avait des places au parking, dont la plupart étaient occupées par le Crédit Agricole, on n'a jamais rien...

M. BONNET : ... ceci dit, vous les déplacez. Qu'est-ce que vous en ferez après la fin des travaux ?

M. LE MAIRE : On pose le problème aujourd'hui parce qu'une partie de ceux qui ont un abonnement ne peut pas rester. Il faut les recaser, c'est pour cela qu'on en parle.

M. BONNET : Vous avez compté les abonnés comme des places quand il s'agissait de compter le nombre de places...

M. LE MAIRE : Pour les abonnés aussi, c'est des places de parking.

M. BONNET : ... mais c'est des gens qui sont déjà là, ce ne sont pas des places qui vont être disponibles à l'achèvement du projet de Marché/Beaux-Arts pour le cinéma, pour le commerce. Ces places qui sont déjà occupées, vous allez les déplacer pendant les travaux ; vous allez les remettre là après les travaux ou pas ?

M. LE MAIRE : On verra, parce que les travaux vont déjà durer pas mal de temps.

M. REGNIER : On va faire un parking de 1 000 places. N'ayez crainte, Monsieur BONNET, je crois que dans les prévisions quant au nombre d'abonnés, on ne renouvelera pas les places achetées par le Crédit Agricole à l'origine du parking. Le Crédit Agricole est propriétaire de plus de 200 places jusqu'à fin 2002 mais au-delà on l'a

prévenu qu'il ne les aurait plus. Après, soit ses employés prendront des abonnements comme chaque citoyen, soit ils utiliseront les transports en commun plutôt que de venir en véhicule particulier. Je crois que c'est aussi l'objectif du Plan de Déplacements Urbains, de mettre des moyens de transport performants pour capter une part de la clientèle qui vient travailler aujourd'hui dans le centre-ville en voiture. Ce sera le débat du Conseil d'avril.

M. LE MAIRE : Il ne faut pas le faire aujourd'hui. Monsieur BONNET, vous avez déjà parlé deux fois, je ne vous donne donc pas la parole.

M. BONNET : Je n'ai parlé qu'une fois...

M. RENOUD-GRAPPIN : Bernard MEUNIER a parlé trois fois ! Il y a un précédent ! (réactions).

M. LE MAIRE : Monsieur RENOUD-GRAPPIN a la parole et lui seul.

M. RENOUD-GRAPPIN : Je ne comprends pas bien, Monsieur REGNIER. Vous nous justifiez le fait que le Petit Chamars devienne payant prochainement par la suppression de 300 places de parking à titre temporaire, espérons-le, pour la place du Marché. Etant donné que ces travaux vont être temporaires, est-ce que le paiement du Petit Chamars sera également temporaire ? En fait, la justification que vous nous donnez, c'est ce que je voulais entendre, n'est pas une bonne justification puisque ça va devenir définitif.

Mme WEINMAN : Je vais conforter un petit peu la proposition qui a été émise d'un parking a priori gratuit pour que les voitures restent le moins longtemps possible la première heure, et ensuite mettre un tarif, au moins pour les visiteurs, un tarif horaire très cher, dissuasif pour les voitures ventouses. C'est une politique qu'on pourrait généraliser à tous les stationnements de proximité au centre-ville. C'est un petit peu mon plaidoyer sur ce dossier-là, tout en confortant aussi la position d'Hervé TABOURNOT sur la nécessité de parkings extérieurs.

M. LE MAIRE : C'est des idées que vous aurez peut-être le temps de développer par la suite, surtout si vous êtes candidate, Madame WEINMAN, ce dont personne ne saurait douter».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité (le groupe RPR-UDF-DL ne participant pas au vote), adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 6 mars 2000.